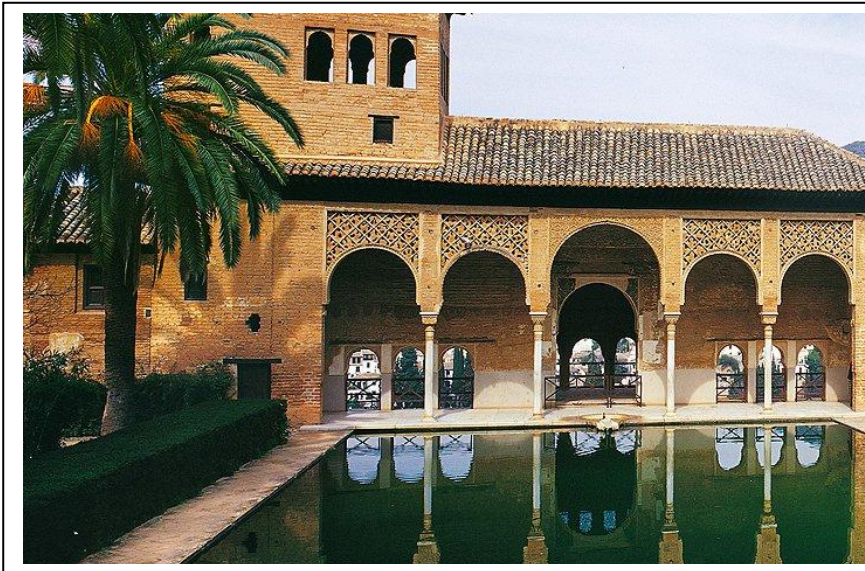


Les Sections Européennes en Seconde au Lycée Théodore Aubanel

Section Européenne Espagnol



Lycée Théodore Aubanel

14, rue Palapharnerie

CS 10070 – 84918 AVIGNON CEDEX 9

Tel : 04 90 16 36 02 – Fax : 04 90 85 49 01

ce.0840004y@ac-aix-marseille.fr

<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr>

Conditions d'admission

- Elèves issus, en priorité, de 3^{ème} européenne « espagnole » d'un collège d'Avignon ou du grand Avignon.
- Tout élève issu de Troisième ayant un bon niveau de langue (A2).
- Une motivation réelle et de bonnes capacités de travail dans les disciplines fondamentales

Orientation : l'élève peut poursuivre en section européenne quelle que soit la série L / ES / S.

Passerelle : tout élève ayant atteint le niveau B1 peut à l'issue de la seconde intégrer en première la section européenne en fonction des places disponibles.

Horaires et activités spécifiques

- Horaire d'espagnol : 3 H en Seconde, Première et Terminale
- Deux heures de Discipline Non Linguistique : Histoire et géographie en langue espagnole en Seconde, Première et Terminale série générale ou Management en Première et Terminale STMG.
- Un voyage de 5 jours prévu en classe de Seconde
- Un échange avec un établissement espagnol (à définir à ce jour).

Modalités financières

- Les familles contribuent aux frais engagés pour le voyage prévu en Seconde (350 € en 2017-2018) et pour l'échange qui aura lieu en Première
En cas de difficulté, une aide financière du Fonds social lycéen peut être accordée.
A titre personnel, les parents peuvent demander une subvention à leur comité d'entreprise.

Conditions d'obtention de la mention européenne.

- Obtenir au minimum 12/20 à l'épreuve écrite de langue de la série.
- Passer une épreuve orale de DNL qui porte sur des thèmes spécifiques en relation étroite avec le programme de Première/Terminale. Pour obtenir la « mention européenne », il faut avoir 10/20 à l'épreuve orale spécifique (l'oral de DNL représente 80 % de la note finale et les 20% restant sont attribués dans le cadre du contrôle continu).

N.B : La DNL peut être aussi une option facultative (seuls les points au-dessus de la moyenne sont affectés du coefficient 2).

- **La non obtention de la mention européenne ne met pas en cause la réussite à l'examen du Baccalauréat.**

Les atouts de la section européenne

- Un apprentissage linguistique renforcé : En seconde, possibilité de s'inscrire à la Certification de niveau B1.
- Une ouverture culturelle et un lien privilégié avec un(e) jeune espagnol(e).
- Une attestation reconnue de niveau de langue : mention européenne au baccalauréat.

Comment effectuer sa demande

- Les informations conformes aux règles définies par le Directeur Académique de Vaucluse vous seront données par le collège.

N.B : le choix des enseignements d'exploration est indépendant de la demande d'inscription en section européenne.